
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 26 mai 2016 à 9 h
Maison du citoyen situé au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement

Ouverture de la séance extraordinaire.

Le président déclare la séance ouverte à 9 h 15

CA16 30 05 0142

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 26 mai 2016 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question n'a pas été posée

CA16 30 05 0143

OCTROI - CONTRAT - ATLAS EXCAVATIONS - AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE DEK HOCKEY AU PARC ALEXIS-CARREL - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-16-PARC-40 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Atlas Excavations, pour l'aménagement d'un terrain de Dek Hockey au parc Alexis-Carrel au montant de 317 638,52 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-16-PARC-40 (11 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 323 132,39 \$ taxes, incidences et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1162726014

CA16 30 05 0144

DEMANDE - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - OCTROI - CONTRAT - PRONEX EXCAVATION INC. - CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE DANS LES 94E, 96E, ET 97E AVENUES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING16-08 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

De demander au conseil d'agglomération:

D'octroyer un contrat à la compagnie Pronex Excavation inc., au montant de 1 701 673,30 \$ taxes, contingences inclus, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94^e, 96^e et 97^e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser une dépense de 1 901 673,30 \$ taxes, contingences et incidences incluses, pour réaliser l'ensemble de ces travaux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les coûts pour les travaux des infrastructures sont assumés à 72,58 % (1 380 391,01 \$) par la ville centre, 25,53 % (485 431,66 \$) par l'agglomération et 1,89 % (35 850,63 \$) par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

ADOPTÉ

20.02 1162726012

CA16 30 05 0145

DEMANDE - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - MANDAT -VILLE DE REPENTIGNY - SERVICE DE NAVETTE FLUVIALE -PROJET « FLEUVE À VÉLO » OFFERT EN COLLABORATION AVEC LES VILLES DE VARENNES ET REPENTIGNY - AUTORISATION -DÉPENSE - PORTION - ARRONDISSEMENT - VILLE DE REPENTIGNY - IMPLANTATION -SERVICE DE NAVETTE FLUVIALE - ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De demander au conseil d'agglomération :

De mandater la Ville de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo », en collaboration avec les villes de Varennes, de Repentigny et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour les années 2016-2017-2018

D'autoriser une dépense totale de 92 564,01 \$ à être versée à la Ville de Repentigny pour cette implantation, correspondant à la portion de l'arrondissement pour les années 2016-2017-2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.01 1161609001

CA16 30 05 0146

LEVÉE - SÉANCE

À 9 h20

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Me Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement